



Fraude a la nationalitié

Par **steyaert jacques**, le **23/05/2018** à **07:43**

Bonjour

voila je me suis marié il y a 9 ans , avec une marocaine.

Donc mariage au Maroc.

je me suis aperçu que c'est pour les papiers, en plus j'ai subis des menaces de mort si je faisais le nécessaire pour lui retirer..

Une personne de la préfecture ma dit que j'avais jusqu'au 11 juillet 2018 pour écrire au préfet.

j'ai demander le divorce, car je souhaite quelle retourne au Maroc , car elle ma promis de me pourrir la vie.

Comment écrire cette lettre.

Par **youris**, le **23/05/2018** à **09:28**

bonjour,

pour divorcer, vous devez prendre un avocat.

il me semble que si la communauté de vie a duré au moins 4 ans, il n'est plus possible de retirer à l'étranger conjoint de français son titre de séjour.

9 ans de mariage pour vous apercevoir que cette personne vous a épousé pour les papiers, c'est un peu long.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F11892>

salutations